

CURSUS INSTRUMENTS CLASSIQUES :

Ce cursus comprend la formation musicale et la formation instrumentale.

La Formation Musicale : Elle a pour but de procurer à l'élève une autonomie suffisante dans le cadre de l'exécution instrumentale. Elle est donc le pilier de l'apprentissage instrumental. Elle nécessite un travail personnel régulier.

Cycle éveil : Durée hebdomadaire 45'. Enfants scolarisés en cours préparatoire de l'Education Nationale. (facultatif)

Cycle initiation : Durée hebdomadaire 1h30. Tous âges à partir du CE1. Obligatoire avant le 1^{er} cycle.

L'entrée en I^o cycle se fait par contrôle continu et selon avis de l'équipe pédagogique.

I^o cycle : Durée hebdomadaire de 1h30. Il comprend 4 années d'étude, appelées A, B, C, D

Passage au niveau supérieur par contrôle continu et avis de l'équipe pédagogique pendant les trois premières années. **Durant l'année D, les élèves sont évalués par un contrôle continu et passage d'un examen devant un jury à l'issue duquel ils obtiennent ou non leur diplôme de fin de 1^{er} Cycle.**

L'élève ayant obtenu le diplôme de fin de I^o cycle est automatiquement admis en II^o cycle « culture et formation musicale appliquées »

En cas d'échec l'élève peut suivre à nouveau le cours de l'année D afin d'obtenir le diplôme de fin de 1^{er} cycle ou renoncer à l'obtention de ce diplôme : il sera alors autorisé à suivre le cours II^o cycle « culture et formation musicale appliquées » mais ne pourra pas passer le diplôme de fin de II^o cycle.

2^o cycle : Durée hebdomadaire 1h30. « Culture et Formation Musicale appliquées »

La «Culture et Formation Musicale appliquées» permet d'explorer les grandes périodes de l'histoire de la musique ainsi que les différentes formations instrumentales et vocales. Le cadre du cours offrira la possibilité d'études d'œuvres, de voyages culturels, de création de spectacle etc.....et le cas échéant l'élaboration d'une œuvre collective.

Cycle Adultes : Durée hebdomadaire 1h30. Les adultes souhaitant passer les diplômes de fin de I^o cycle et de II^o cycle peuvent passer les épreuves après avoir suivis les cours adéquats.

La Formation Instrumentale :

Pour suivre le cycle instrumental la formation musicale est obligatoire (sauf pour les adultes : sur avis du prof. d'instrument).

Cycle éveil : Durée hebdomadaire 20' : Possible après avis du professeur concerné et du directeur.

I^o cycle : durée hebdomadaire 30'. **Passage, sur décision du professeur, du diplôme de fin de I^o cycle après examen devant un jury.** (En général 1 pièce au choix et 1 pièce imposée 8 semaines avant l'examen)

2^o cycle : Durée hebdomadaire 45'. **Seuls sont admis en 2^o cycle les élèves ayant réussi l'examen de fin de I^o cycle. Passage, sur décision du professeur, du diplôme de fin de II^o cycle après examen devant un jury.** (En général 1 pièce au choix et 1 pièce imposée 8 semaines avant l'examen)

CURSUS MUSIQUES ACTUELLES

Le cursus Musiques actuelles s'adresse prioritairement aux collégiens débutants (niveau scolaire minimum : 6^e). Les objectifs de la formation visent le développement des compétences nécessaires à une pratique de groupe autonome. Les écoliers et les adultes ne sont admis que dans la limite des places disponibles et sur avis du professeur de l'instrument envisagé (voir ci-dessous).

DISCIPLINES INSTRUMENTALES ENSEIGNÉES

Pour intégrer le cursus Musiques actuelles, il suffit de s'inscrire dans une des disciplines instrumentales suivantes :

- Guitare électrique
- Guitare folk
- Basse
- Batterie

ORGANISATION DU CURSUS

I. Premier cycle

- Durée : 4 ans (± 1 an)
- Temps de cours hebdomadaires : 1 heure de pratique collective en groupe de 4 à 7 élèves et 30 minutes de formation instrumentale individuelle
- Validation du 1^{er} cycle
 - Discipline instrumentale : examen (jury interne)
 - Pratique collective : évaluation continue (dossier de suivi)

II. Deuxième cycle

Accessible aux élèves ayant validé le 1^{er} cycle du cursus Musiques actuelles.

- Durée : 2 ans (± 1 an)
- Temps de cours hebdomadaire : 1 heure de pratique collective en groupe de 4 à 7 élèves et 45 minutes de formation instrumentale individuelle
- Validation du 2^e cycle
 - Discipline instrumentale : examen (jury externe)
 - Pratique collective : examen (jury externe)

Remarques importantes

- La pratique de groupe est accessible aux élèves pianistes non-débutants, parallèlement à leurs études classiques, après avis des enseignants concernés.
- Sauf circonstances exceptionnelles, les élèves guitaristes, bassistes et batteurs scolarisés en primaire n'ont pas accès à la pratique de groupe. Ils suivent les mêmes enseignements que les autres élèves du même âge et n'intègrent le cursus Musiques actuelles qu'une fois l'âge requis atteint.
- La mise en place d'un groupe adulte ne se fait qu'en fonction d'un effectif suffisant.
- Est considérée comme adulte toute personne non scolarisée âgée de plus de 18 ans au moment de son inscription.
- Le niveau scolaire conseillé pour débiter l'apprentissage de la guitare électrique est le CM2.
- Les inscriptions en guitare folk ne sont pas prioritaires.
- Les élèves souhaitant s'inscrire en cursus 2^e instrument ne sont pas prioritaires, l'accès au cursus dépend du nombre de places disponibles.
- Tout élève du département des Musiques actuelles peut, s'il le souhaite, suivre le cursus de formation musicale ados/adultes.
- La participation aux auditions et concerts est obligatoire.